

Tournoi scolaire de Fay aux Loges

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs Vivre Les Echecs La Clairière, en partenariat avec le CDJE 45, organise un tournoi scolaire départemental le 4 janvier 2026.

Lieu : Salle des fêtes 19 rue André Chenal 45450 FAY-AUX-LOGES

Cet évènement est divisé en deux tournois : « écoles » et « collèges ».

Il est ouvert aux joueurs scolarisés dans les écoles et collèges du Loiret (45), et licenciés A ou B à la FFE pour la saison en cours.

Tarif d'inscription : 1€ par participant

Inscription en ligne jusqu'au 31 décembre 2025 22h00 sur [ChessEvent](#) pas d'inscription sur place.

Article 2 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Eric VIGNELLES (Y06809, AFO2, agréé FIDE) assisté de Fabrice DE SMET (N53571, AFC), arbitre adjoint et d'au minimum 4 arbitres « de salle » 2 par tournoi (AFC minimum, titulaire ou stagiaire).

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Le règlement J03, « championnat de France des écoles et des collèges », s'applique intégralement.

L'article A5 des règles du jeu s'applique pour l'ensemble de la compétition.

Suivant l'article 2.2.2 du R03 « compétitions homologuées » : pour les compétitions scolaires prises en compte uniquement pour le Elo rapide National, la partie sera perdue après le **3ème coup illégal achevé**.

Les appariements se font au Système Suisse, sans protection de club, de classe ou de famille, à l'aide du logiciel SharlyChess (version 3.3.6 ou supérieure)

Article 4 : Cadence

Nombre de rondes : 5

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup

Article 5 : Horaires

Pointage / vérification des licences : de 13 h à 13 h 30

Horaires des rondes, à titre indicatif : 14 h 00 / 14 h 40 / 15 h 20 / 16 h 00 / 16 h 40

Remise des prix 17 h 15 / 18 h 00

Article 6 : Classement

Il s'effectue au nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, défaite = 0)

Départage des ex aequo : Buchholz tronqué, puis Buchholz, puis Cumulatif

Article 7 : Prix et qualification

1 trophée aux trois premiers établissements de chaque tournoi

Les premiers joueurs « féminin » et « masculin » de chaque niveau reçoivent 1 trophée (CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2 / 6° / 5° / 4° / 3°)

Ces tournois sont qualificatifs pour les championnats académiques en équipes de 8 : 1 équipe qualifiée par tournoi (1 école, 1 collège) --- voir article 2.3.2 du J03 pour les détails

Article 8 : Conduite des joueurs et des spectateurs

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leurs appariements.

Téléphones mobiles et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre, sont interdits dans l'espace de jeu. Le joueur dont le téléphone ou tout autre dispositif électronique se manifesterait dans l'espace de jeu pendant la partie, la perdrait. Le résultat de l'adversaire serait alors déterminé par l'arbitre.

Le joueur au trait ne peut quitter la table de jeu sans autorisation d'un arbitre.

Une fois la partie terminée, les deux joueurs remettent leurs pièces en place et éteignent leur pendule.

Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) vient ensuite inscrire son résultat sous « Sharly Chess6 » à l'une des stations d'enregistrement. Chaque joueur y vérifie le correct enregistrement.

Pour être prise en compte dans le cours du tournoi, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant les appariements de la ronde r + 2. Elle ne sera sinon corrigée qu'après la fin du tournoi et uniquement pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Les spectateurs ne peuvent être présents dans la zone de jeu.

Parties amicales et analyses sont interdites dans l'espace de jeu.

Article 9 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte des joueurs.

L'Arbitre Principal

Eric VIGNELLES



Pour l'Organisateur

Christophe LADUNE



CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).